

COMMUNE DE MIRIBEL LANCHATRE

INFO MUNICIPALE

JANVIER 1992

E D I T O R I A L

L'année 1991 vient de s'achever avec toutes ses charges et ses contraintes.

En effet, la vie du village a été perturbée par la réalisation de travaux nombreux et importants.

En collaboration avec les maîtres-d'oeuvre et les entreprises, nous avons essayé de rendre cette période la moins difficile possible, sans toutefois empêcher la poussière.

Le résultat est, tout de même appréciable, puisque le village est maintenant doté d'un réseau de "tout-à-l'égout" et que les derniers fils et poteaux auront bientôt disparus.

QUE NOUS RESERVE 1992 ? certainement une moins grande intensité de travaux.

Toutefois, dès JANVIER, sera entreprise la construction de la station d'épuration, de même la réfection finale des revêtements de rue va se poursuivre.

Ce dont vous pouvez être assuré c'est que l'équipe municipale restera à votre écoute pour essayer de répondre au mieux à vos besoins.

NOTION JURIDIQUE DES VOIES SITUEES SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL

VOIES DU DOMAINE PUBLIC

CATEGORIES	GESTIONNAIRES
ROUTES NATIONALES ROUTES DEPARTEMENTALES VOIES COMMUNALES	ETAT (PREFET) CONSEIL GENERAL CONSEIL MUNICIPAL

VOIES DU DOMAINE PRIVE

CATEGORIES	PRORIETAIRES	UTILISATION
Chemins ruraux Chemins d'exploitations	Commune Riverains	Publique Ayants droits
Chemins en servitude	Celui du fonds	Bénéficiaires de la servitude (fond dominant)

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALE

Une Commission regroupant des habitants de Miribel-Lanchatre ainsi que des élus travaille sur ce sujet.

Ce classement qui datait de 1961 était obsolète, il était bon de le revoir, notamment, il fallait réaliser le déclassement de l'ex CD8 route des tunnels.

Autre remise à jour : le classement en voie communale du chemin de Chapoteyre puisque ce chemin donne l'accès au réservoir, mais également à la station de traitement d'eau par les U.V.

En définitive 2597 m de chemin ont été déclassés en chemins ruraux et 4290 m ont été classés en chemins communaux.

Après enquête publique qui sera réalisée au printemps et si le projet est accepté, la voirie classée communale sera de 7985 m.

QUELQUES RAPPELS SUR LA VOIRIE

La longueur de la voirie communale est un des critères retenu pour la détermination du montant des différentes dotations et notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux communes.

* *DOMAINE PUBLIC*

Inaliénable et imprescriptible.

Litiges soumis au Tribunal Administratif
Gestion effectuée par les pouvoirs publics
(Etat, départements, Communes).

- Domaine public naturel (mer et rivière navigables)
Défini par la Loi
- Domaine public artificiel (routes nationales, chemins départementaux, voies communales, terrains militaires, etc...) Ce domaine donne obligatoirement lieu à un acte administratif de classement.

* *DOMAINE PRIVE*

Aliénable et prescriptible
Régis par le Code Civil, Rural et Forestier
Litiges soumis aux tribunaux civils
(Instance et Grande Instance)

LANCHATRE OMNISPORTS

Le but de cette association est de promouvoir la pratique du sport et d'organiser des compétitions sportives.

La dernière ASSEMBLEE GENERALE qui vient de se dérouler a vu l'ensemble du bureau reconduit dans ses fonctions.

POUR 1992 LE L.O.S aura trois objectifs prioritaires :

- * Réaliser un parcours de santé en liaison avec la Municipalité (le projet est long à voir le jour, mais il se réalisera.
- * Organiser, bien sûr les traditionnels rendez -vous sportifs.
 - Course de côte automobile le 17 MAI 92
 - Course pédestre le 5 SEPTEMBRE 92
- * Organiser un triathlon dit "populaire" avec pour épreuves : pétanque et belote le 6 SEPTEMBRE
- * Organiser un voyage à l'occasion d'un marathon international (Venise , New-York)
Aller assister à un grand prix automobile.

A noter que cette association qui fonctionne sans subvention municipale, laisse apparaître un bilan financier tout à fait positif (à l'image de la rigueur de la gestion du trésorier). Cette gestion permettra donc de subventionner assez largement les différents voyages prévus.

En ce début d'année le L.O.S. souhaite aux LANCHATROUX les MEILLEURS VOEUX POUR 1992, en espérant vous trouvez toujours aussi nombreux pour ses différentes manifestations.

GRAND CONCOURS DE BELOTE LE 15 FEVRIER 1992 A
20 H 30 A LA SALLE POLYVALENTE
1er PRIX UN MOUTON.

ASSOCIATIONS

LOISIRS JEUNES

Le 1er Décembre 1991 s'est déroulé le deuxième repas de LOISIRS JEUNES.

C'est au son de la musique vénézuélienne que les invités ont dégusté l'énorme pot-au-feu maison.

Loisirs Jeunes remercie chaleureusement les artisans de Miribel-Lanchâtre :

ENTREPRISES : BOCCALETTI, GARCEAU, PANZARELLA, PUISSAT, NIER, RAVIX Père & Fils, ainsi que tous ceux qui ont participé, soit au repas, soit à la tombola, soit en offrant des dons.

Grâce au bénéfice qui ressort de cette manifestation, Loisirs Jeunes est prête à proposer de nouvelles activités pour les jeunes Lanchatroux.

A ce sujet, vous pourrez apporter vos remarques et vos idées, lors de l'ASSEMBLEE GENERALE QUI AURA LIEU LE 6 JANVIER 1991 A 20 H 30 A LA SALLE POLYVALENTE.

CLUB DES ANCHATROUX

Le Bureau : Président : M. SENET L.
Secrétaire : M. MARTINEZ
Trésorière : MME CORNET
Trésorière adjointe : Mme BARTON

Activité : Maintien des séances du Jeudi de 15 H à 18 H

- * Une sortie au théâtre en matinée à prévoir peut-être sur l'ensemble du village.
- * des sorties avec des clubs voisins pour renforcer les liens existants (par exemple st Paul de Varcès).

1992

- * Renouveler la vente de calendriers
- * Vendre le PIN'S ASSOCIATIONS de MIRIBEL-LANCHATRE

Et l'on profite de cet article pour renouveler notre invitation à tous les gens de Miribel-Lanchâtre pour participer à des activités existantes ou à développer aux séances du Jeudi.

DATES DE RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS - ANNEE 1992

SAMEDI 7 MARS } Inscription à la MAIRIE
SAMEDI 16 MAI }
SAMEDI 4 JUILLET } LE JEUDI
SAMEDI 3 OCTOBRE }

RAPPEL

NOUS RAPPELONS AUX HABITANTS DE MIRIBEL-LANCHATRE QUE LE STATIONNEMENT GENANT LA CIRCULATION ET LE DENEIGEMENT EST INTERDIT DANS LES RUES ETROITES DE LA COMMUNE.
SURTOUT EN PERIODE HIVERNALE.

LA PERMANENCE MAIRIE DU MARDI SOIR SE FERA DESORMAIS LE LUNDI DE 16 H A 18 H 30.

HORAIRES OUVERTURE BIBLIOTHEQUE

Le MARDI DE 19 H 00 A 20 H 00
Le VENDREDI DE 14 H 00 A 15 H 00
Le SAMEDI DE 10 H 00 A 12 H 00

RECENSEMENT MILITAIRE

VOUS AVEZ 17 ANS EN OCTOBRE, NOVEMBRE, ET DECEMBRE 91
FAITES VOUS RECENSER EN JANVIER 1992 A LA MAIRIE.

PARTICIPATION DES HABITANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ET AUX COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES DE 1991

Le 13 SEPTEMBRE Assemblée Générale..... 60 personnes
Le 7 OCTOBRE Réunion Publique 3 personnes
Le 25 OCTOBRE Commission classement)
voirie communale) 4 personnes
Le 18 NOVEMBRE Commission POS 1 personne